ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
SERVICE DES INVESTISSEMENTS

Bruxelles, le 23 novembre 2022

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

S'exprimant sur le financement des bâtiments scolaires, les Ministres Jeholet et Daerden ont fait des annonces qu'il nous semble important de clarifier auprès de vous. Elles font en effet suite au conclave budgétaire que la FWB a bouclé le 7 octobre dernier, dont les décisions doivent encore être traduites dans des textes décrétaux à valider par le gouvernement. Ce n'est qu'à ce moment qu'on en connaîtra de façon certaine toutes les modalités.

Sans se départir de la prudence de rigueur dans un tel contexte, il est permis de constater que l'enseignement libre semble amené à bénéficier d'un rééquilibrage des moyens mis à disposition de ses PO.
À ce stade, les points suivants peuvent être clarifiés dans les déclarations des Ministres à propos du « milliard » :

- Lors du conclave budgétaire, des moyens supplémentaires ont été débloqués à hauteur d'un milliard d'euros, à engager dans les 10 ans. Ils seraient répartis via des paramètres objectifs par le biais d'appels à projets répartis sur trois années civiles (1er semestre 2023, second semestre 2023 puis second semestre 2024) ;
- La volonté du gouvernement est de s'inspirer du dispositif du PRR revisité suite à l'arrêt de la Cour Constitutionnelle pour répartir ces moyens entre les réseaux a été à nouveau évoquée ;
- Son intention est d'utiliser ces moyens pour améliorer la performance énergétique du parc immobilier scolaire, pour implémenter le Pacte pour un Enseignement d'Excellence, pour améliorer la connectivité ainsi que pour répondre aux problèmes de sécurité et d'hygiène ;
- Le timing et les modalités concrètes de ces appels à projets en lien avec ce milliard ne sont pas encore décidés à ce jour, le Ministre Daerden n'ayant pas encore déposé son projet de décret sur la table du gouvernement. Cependant, il faut noter que l'intention du Ministre est de concentrer les appels à projets dans les mois qui viennent, dès le premier semestre 2023.

Par ailleurs, s'agissant du nouveau programme de « Créations de places », il est permis de constater que les dispositions du mécanisme sont inscrites dans le décret-programme qui sera prochainement voté par le Parlement. Si ce dispositif est destiné à remplacer l'ancien programme compte tenu de la baisse des besoins dans ce domaine, il reste cependant destiné aux écoles situées dans les zones en tension démographique.
Enfin, pour ce qui concerne le projet de réforme des fonds traditionnels de financement des bâtiments scolaires, il importe de souligner qu'il n'y a aujourd'hui rien de certain à ce propos. Cette réforme est annoncée pour 2025. Par conséquent, cela signifie que les PO qui souhaitent investir dans leurs bâtiments sont invités à continuer de le faire dans le cadre des décrets existants (Fonds de Garantie et Programme Prioritaire de Travaux) afin de bénéficier des moyens qui restent disponibles.

Dès que les textes décrétaux concernant ces réformes seront disponibles, les différents services du SeGEC reviendront vers vous avec des explications détaillées. En attendant, le SIEC et les Accompagnateurs de PO des Codiecs se tiennent à votre disposition pour vous aider à confectionner des dossiers de qualité, que ce soit dans le cadre des dispositifs actuels ou pour être prêts à répondre à de nouveaux appels à projets.

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Luc SCHOLLEN
Directeur du SIEC (Service des investissements de l'enseignement catholique)
Secrétariat général de l'enseignement catholique
@ : luc.schollen@segec.be
T : +32 (0)479.734.821 – 02 256.71.01
Av. Emmanuel Mounier - 100
1200 BRUXELLES